



<https://impotsdirects.public.lu>

Bureau d'imposition: \_\_\_\_\_

Nom du contribuable: \_\_\_\_\_

## Abattement pour réductions de loyer accordées

conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2020)

Dans le chef d'un organisme à caractère collectif, l'annexe permet de remplir la ligne G2900 et la ligne R1900.

Le contribuable doit joindre à sa déclaration d'impôt un modèle séparé pour chaque contrat de bail commercial.

L'abattement doit être en relation avec un bail commercial conformément à l'article 1762-3 du Code civil.

Le contrat du bail commercial conclu avec le locataire est à joindre en copie.

### Devise

Devise de la présente annexe \_\_\_\_\_

Il y a lieu de reprendre la même devise, le même cours de change et le même type de cours que ceux utilisés dans le modèle 500.

Cours de change \_\_\_\_\_

Type de cours

Cours moyen

Cours de fin d'année

Ligne

La présente demande concerne l'immeuble ou la partie d'immeuble sis à

1

Localité :

2

Rue et no :

Le contribuable déclare qu'il a renoncé définitivement au loyer ou à une partie du loyer dû au titre de l'année civile 2020 par le locataire en raison de la situation précaire du locataire, engendrée par la situation économique dans le contexte de la pandémie Covid-19.

3

Date de l'entrée en vigueur du contrat de bail commercial :

4

Montant du loyer brut mensuel, hors charges locatives, fixé contractuellement avant le 18 mars 2020 (en devise):

5

Nom ou raison sociale du locataire:

6

Activités exercées par le locataire dans cet immeuble:

